

Certificat de surface habitable

N° Dossier : 2022-05-001 Mr Mme LOKO MAYAMBU

Situation de l'immeuble visité par : Francisco GOMEZ

"Le Clos du Moulin"

13, Chemin du Moulin à Vent
77130 MAROLLES SUR SEINE



Désignation des locaux

Habitation (Maisons individuelles) comprenant :

Entrée, Placard-Entrée, Séjour, Cuisine, Dégagement, Chambre 1, Chambre 2, Salle de Bains, Chambre 3, Chambre 4, Toilettes, Garage

Section cadastrale : ZP - 199

Surface habitable : 90.45 m²
QUATRE VINGT DIX METRES CARRES ET QUARANTE CINQ
CENTIEMES

Documents fournis : Sans objet

Désignation des locaux	Superficie (m ²)	Surface non prises en compte « (m ²) (<1.80 m)	Superficies Annexes (m ²)
Entrée	3.71		
Placard-Entrée	0.70		
Séjour	27.79		
Cuisine	11.12		
Dégagement	4.76		
Chambre 1	8.43		
Chambre 2	8.75		
Salle de Bains	3.64		
Chambre 3	10.12		
Chambre 4	9.81		
Toilettes	1.62		
Garage			21.87 m ²
Totaux	90.45 m²	0.00 m²	21.87 m²

Pour information :

Surface habitable du bien (m²) au sens de l'article **R111-2** du code de la construction et de l'habitation : **90.45 m²**

Propriétaire

Mr et Mme **LOKO MAYAMBU**
"Le Clos du Moulin"
13, Chemin du Moulin à vent
77130 - MAROLLES SUR SEINE

Exécution de la mission

Opérateur : **Francisco GOMEZ**
Police d'assurance : **AXA Police n° 10593403404 (31/12/2022)**
Date d'intervention : **02/05/2022**

Références réglementaires

Autre(s) élément(s) constitutif du ou des lots non pris en compte au titre de la surface habitable :

art R.111-2 du Code de la Construction et de l'Habitation: La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; (...) Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80m.

Recommandation ! : L'attestation de superficie habitable ne peut en aucun cas être annexée à une promesse ou un contrat de vente dans le cadre de la mention de la superficie privative dite « carrez ». Ces deux définitions ne répondent pas à la même réglementation ; en cas de sinistre, notre responsabilité ne pourrait être mise en cause.

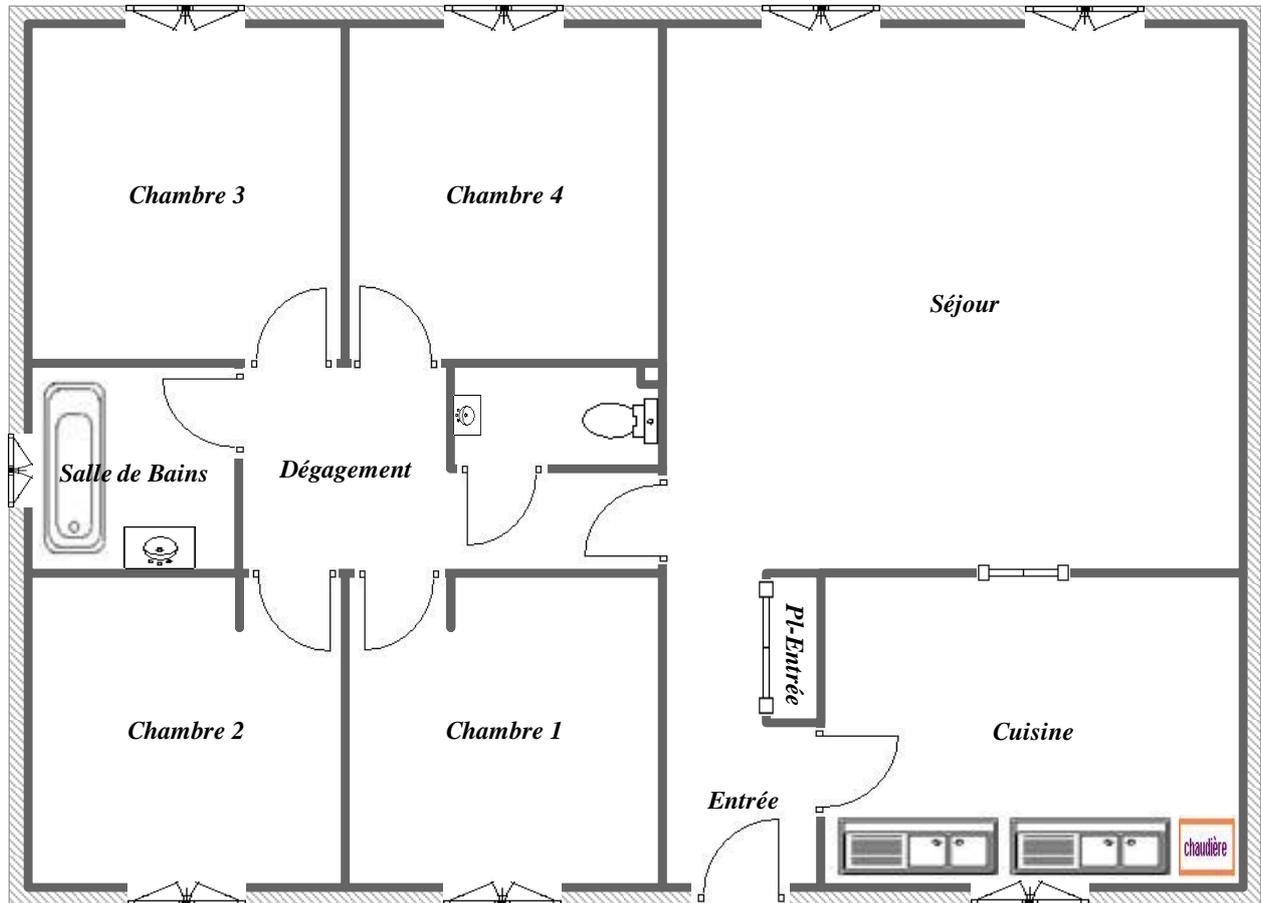
D-H-S Sarl
14, Rue du Bois Guillaume
91000 EVRY



Signature inspecteur

Schéma

Croquis : Rez de Chaussée



2022-05-001 Mr Mme LOKO MAYAMBU - 77120 - MAROLLES EN BRIE

D-H-S Sarl 14, Rue Du Bois Guillaume – 91000 EVRY Gsm : 06 74 97 73 55

Tél. 01 60 79 41 61 – Fax. 01 60 78 00 98 – Email : dhssarl@orange.fr

Sarl au capital de 8000 € - RCS EVRY : n° 440 407 773 – APE 742 C

Assurance RC Pro: ALLIANZ n° 44022209